AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1959
FR0000074072-FS0750

17 décembre 2013

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIGBEN INTERACTIVE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 décembre 2013, complété par un courrier reçu le 16 décembre, M. Chuc Hoang a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 3 décembre 2013, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Compagnie MI 29 et Saint Gervais qu'il contrôle, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société BIGBEN INTERACTIVE et détenir indirectement, à cette date, 2 377 347 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 14,67% du capital et 14,50% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Compagnie MI 29 SAS	2 362 347	14,58	2 362 347	14,40
Saint Gervais SARL	15 000	0,09	15 000	0,09
Total Chuc Hoang	**2 377 347**	**14,67**	**2 377 347**	**14,50**

À cette occasion, la société MI 29 a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions BIGBEN INTERACTIVE sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir indirectement, au 12 décembre 2013, 2 288 284 actions BIGBEN INTERACTIVE représentant autant de droits de vote, soit 14,12% du capital et 13,95% des droits de vote de cette société[1].

[1] Sur la base d'un capital composé de 16 203 616 actions représentant 16 401 131 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.